



DANS SA SEANCE DU 07 MARS 2022 LA MUNICIPALITE

A décidé

- De délivrer une autorisation simple à M. Michel Henrioud, parcelle 622, Sur les Moulins 46, pour une installation de panneaux solaires photovoltaïques.
- De délivrer une autorisation pour la pose de procédé de réclame à l'entreprise Isochronic AG, Rte de la Pale 14
- De délivrer le permis de construire à M. Josef Hardegger, Sur les Moulins 6, parcelle 322, pour la création d'un velux sur le toit du garage.

A pris note

- Des remerciements du VBC Ecublens quant à notre soutien financier

La municipalité